

Augmentation indiciaire pour les agents de catégorie C au 1er avril 2021 !



Un « ajout de points d'indice », interviendra dès le 1er avril, pour les agents de la Fonction Publique de catégorie C dont l'indice est inférieur au SMIC.

La mesure concernera 381 000 agents des trois versants. Plus précisément, les agents rémunérés sur la base des indices 330 à 333 auront un ajout de 2 points au 1er avril 2021.

Pour ceux rémunérés sur la base des indices 334 et 335, la sera l'ajout sera d'1 point.

Pour rappel, la valeur du point d'indice s'élève à 4,69 € depuis 2017.